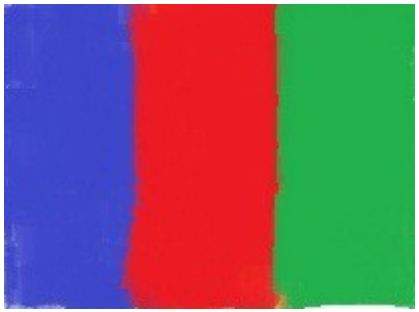

Le 09 Août 2026

Gouvernementalité frontalière et *weaponization* de la migration : la crise de Ceuta du 30 juillet 2026 entre décision juridique, rumeur informationnelle et stratégie d'État

Analyse critique en relations internationales et science politique

---

Résumé :

Les 30 et 31 juillet 2026, l'enclave espagnole de Ceuta a connu l'épisode migratoire le plus important de son histoire contemporaine, avec

environ 49 000 à 70 000 franchissements en moins de 48 heures. Cet article propose une analyse en science politique de cet événement, en croisant trois cadres théoriques : la **sécuritisation** des flux migratoires (Bigo, Huysmans), la **diplomatie coercitive** par *weaponization* de la migration (Greenhill, Art), et la **gouvernementalité frontalière** (Foucault, Pallister-Wilkins). L'étude démontre que la crise résulte d'une **conjonction contingente** entre une décision du Tribunal suprême espagnol (8 juillet 2026), déformée par une rumeur virale, une disponibilité sociale structurelle au Maroc, et une gestion frontalière marocaine à deux vitesses. La comparaison avec la crise de mai 2021 révèle les invariantes (rumeur, chiffres gonflés, passivité sécuritaire sélective) et les mutations (détonateur juridique, mortalité accrue, crispation européenne sur Schengen). L'article conclut que la frontière hispano-marocaine fonctionne désormais comme un **dispositif politique réversible**, où le contrôle et son relâchement constituent deux modalités d'une même stratégie de pouvoir.
Mots-clés : Ceuta, weaponization of migration, sécuritisation, diplomatie coercitive, frontières externalisées, rumeur politique, science politique, relations internationales, gouvernementalité, Maroc, Espagne, Schengen.

---

1. Introduction : la frontière comme dispositif politique

L'événement du 30 juillet 2026 à Ceuta constitue un **cas limite** pour la théorie politique des frontières. Alors que la littérature en relations internationales s'est largement attachée à penser la frontière comme un lieu de filtration, de sécurisation et d'exclusion (Bigo, 1996 ; Huysmans, 2006), la crise de Ceuta interroge la frontière comme un **espace de réversibilité stratégique** : non seulement lieu où l'État exclut, mais aussi moment où il choisit de ne plus exclure, transformant le laisser-passer en arme diplomatique.

Le matin du 30 juillet 2026, plusieurs dizaines de milliers de personnes — majoritairement de jeunes hommes marocains du nord du pays, mais également des familles et des migrants algériens en transit — ont franchi la frontière terrestre et maritime de l'enclave espagnole de Ceuta. En moins de 48 heures, le ministère espagnol de l'Intérieur a recensé environ 49 000 entrées, tandis que le président de Ceuta, Juan Jesús Vivas, évoquait 60 000 personnes, et des sources ultérieures ont avancé le chiffre de 70 000. La crise a provoqué au moins 72

morts (noyades, écrasements sur les digues) et a déclenché une crise diplomatique d'une ampleur inédite, avec des appels à la suspension de l'Espagne de l'espace Schengen et le déploiement de l'armée espagnole.

Cet article interroge la nature politique de cet événement. Il s'appuie sur une méthodologie combinant **analyse critique du discours**, **process tracing** et **épistémologie des chiffres**, pour proposer une taxonomie des hypothèses explicatives. Il défend la thèse selon laquelle la crise de 2026 est le produit d'une **conjonction contingente** entre trois variables : une opportunité juridique déformée par la rumeur (décision du Tribunal suprême du 8 juillet 2026), une disponibilité sociale structurelle (misère, chômage des jeunes dans le nord du Maroc), et une gestion frontalière marocaine à deux vitesses, lisible comme un épisode de **diplomatie coercitive** dans un système de frontières externalisées.

---

2. Cadre théorique : sécuritisation, externalisation et *weaponization*

2.1. La sécuritisation des migrations

Dans la perspective de l'École de Copenhague (Buzan, Wæver, De Wilde, 1998), la migration est devenue, depuis les années 1990, un objet de **sécuritisation** : les flux migratoires ne sont plus traités comme des questions d'intégration sociale ou de droit, mais comme des menaces existentielles pour l'État. Didier Bigo (1996) a montré comment les professionnels de la sécurité (police, militaire, renseignement) construisent un **champ de la sécurité intérieure** où la frontière est le lieu privilégié d'exercice de ce pouvoir. Thierry Balzacq (2011) a quant à lui insisté sur la dimension performative de la sécuritisation : le discours sécuritaire ne décrit pas une réalité, il la produit.

2.2. L'externalisation des frontières

L'Union européenne a développé une stratégie d'**externalisation** de ses frontières (Gammeltoft-Hansen et Sørensen, 2013), consistant à déléguer le contrôle migratoire à des pays tiers, notamment le Maroc, la Turquie ou la Libye. Le Maroc, dans cette configuration, agit comme un **gendarme externalisé** de l'Europe (Belguendouz, 2006), rémunéré par des fonds européens et intégré dans des accords de réadmission. Cette externalisation crée une dépendance structurelle : l'Europe a besoin du Maroc pour filtrer, et le Maroc utilise ce filtrage comme un levier diplomatique.

2.3. La *weaponization of migration*

Kelly M. Greenhill (2010) a théorisé la **weaponization of migration** : l'utilisation délibérée de la menace ou de la réalité migratoire comme instrument de pression sur un État cible. Ce concept, appliqué initialement à la Turquie et à la Biélorussie, permet de penser la crise de Ceuta non pas comme un accident, mais comme une **manœuvre stratégique** où le relâchement des contrôles constitue l'arme. Robert J. Art (2003) complète ce cadre en distinguant la diplomatie coercitive (*coercive diplomacy*) de la guerre : il s'agit d'utiliser la menace d'une action nuisible pour obtenir des concessions, sans franchir le seuil de l'affrontement armé.

---

3. L'événement du 30 juillet 2026 : chronologie et facteurs explicatifs

3.1. Le détonateur juridique : l'arrêt du Tribunal suprême du 8 juillet 2026

Le 8 juillet 2026, le Tribunal suprême espagnol a rendu un arrêt limitant les possibilités de « retour à chaud » (*rechazo en frontera*) des personnes interceptées en mer aux abords de Ceuta et Melilla. Selon la haute juridiction, les systèmes de surveillance (caméras, drones, capteurs) ne constituent pas des « éléments physiques contraignants » au sens de la loi organique 4/2000 ; dès lors, les personnes

interceptées en mer doivent être soumises à la procédure ordinaire du droit des étrangers, avec assistance juridique et possibilité de demander une protection internationale.
Cette décision, strictement juridique et procédurale, a été dénaturée sur les réseaux sociaux. Entre le 8 et le 30 juillet, des messages circulant sur WhatsApp, TikTok et Facebook ont interprété l'arrêt comme une interdiction absolue de renvoyer quiconque arriverait à Ceuta par la mer, transformant une garantie procédurale en un droit d'entrée inconditionnel. Dans la nuit du 29 au 30 juillet, la rumeur a atteint son paroxysme, annonçant l'ouverture du passage à 22 heures.

3.2. La phase aiguë (30-31 juillet)

Le matin du 30 juillet, plusieurs milliers de personnes se sont rassemblées sur les plages marocaines (Fnideq, M'diq, Tétouan). La traversée s'est opérée à la nage (avec des chambres à air), par de petites embarcations, et à pied par la plage du Tarajal. Des témoins et des vidéos ont montré une réponse initiale inégale des forces de sécurité marocaines : certains groupes ont traversé des zones surveillées sans rencontrer de résistance, avant qu'un dispositif de contention plus large ne soit déployé. Achraf Maimouni, de l'Association marocaine des droits humains, a évoqué une ouverture de la frontière « sous des circonstances inhabituelles ».

Du côté espagnol, le chaos a été immédiat. Les centres d'accueil, conçus pour quelques centaines de personnes, ont fonctionné à 2 400 % de leur capacité. Le président de Ceuta a demandé en vain l'état d'urgence nationale. Pedro Sánchez a qualifié l'événement d'« attaque » et de « violation de l'intégrité territoriale », ordonnant le déploiement de l'armée de terre espagnole en mission de logistique.

3.3. La phase de retour (31 juillet – 7 août)

Dès le 31 juillet, un mouvement de retour massif s'est organisé. Épuisés, sans abri ni nourriture, des milliers de migrants ont regagné volontairement le Maroc. Le 31 juillet, 25 000 retours ont été enregistrés ; le 1er août, 48 300 ; au 7 août, sur environ 72 000 entrées, 70

000 étaient reparties. Cette auto-limitation révèle que le mouvement n'était pas une invasion organisée, mais un flux de va-et-vien, dépourvu de logistique et d'objectif politique clair.

---

4. La rumeur comme fait politique : entre sociologie et stratégie

La rumeur n'est pas un bruit de fond ; elle est un **fait politique** (Kapferer, 1987 ; Campion-Vincent, 1997). Jean-Noël Kapferer a montré que la rumeur se propage dans les espaces où l'information officielle est défaillante ou suspectée. Dans le nord du Maroc, la méfiance envers les discours étatiques, conjuguée à une précarité économique chronique, a créé un terreau favorable à la viralité de la fausse nouvelle.

Cependant, la rumeur du 30 juillet 2026 présente une spécificité : elle s'est appuyée sur une **réalité juridique avérée**. Contrairement à la rumeur de 2021 (frontière ouverte administrativement), la rumeur de 2026 était une **déformation crédible** d'un arrêt de la plus haute juridiction espagnole. Cette crédibilité supérieure explique la synchronisation et l'ampleur du mouvement.

La question de l'origine de la rumeur demeure ouverte. A-t-elle émergé spontanément de la société civile, ou a-t-elle été amplifiée, voire initialement injectée, par des acteurs étatiques ou para-étatiques ? Le ministère espagnol de l'Intérieur a accusé les réseaux de trafic d'avoir diffusé une interprétation fallacieuse de l'arrêt. Cependant, le caractère massif et gratuit du mouvement est économiquement absurde pour des trafiquants, dont le modèle repose sur la rareté et le paiement.

---

5. La gestion frontalière marocaine : passivité stratégique ou défaillance ?

5.1. L'inaction comme indicateur politique

L'un des indicateurs politiques les plus saillants de la crise a été la **passivité initiale des forces de sécurité marocaines**. Positionnées à proximité de la zone frontalière, les unités n'ont pas été déployées pour contenir les flux dans les premières heures, contrairement aux pratiques habituelles de sécurisation des frontières.
Trois lectures sont possibles :

- **L'obéissance stratégique** : les forces ont reçu une instruction de haut niveau de ne pas réprimer immédiatement, dans une logique de pression diplomatique sur Madrid.
- **L'impuissance matérielle** : face à une masse de plusieurs milliers de civils désarmés, la répression risquait un bain de sang avec des conséquences diplomatiques catastrophiques.
- **La désorganisation** : la rapidité de l'afflux a dépassé les capacités de réaction des postes frontaliers locaux.

5.2. L'armée marocaine : spectateur discipliné

Les Forces Armées Royales (FAR) sont restées en retrait, ne se positionnant pas comme acteur de la crise. Cette passivité révèle une **division fonctionnelle** de l'appareil sécuritaire marocain : les FAR gèrent la « haute sécurité » (Sahara, défense territoriale, frontière algérienne), tandis que la « basse sécurité » (migration, police frontalière) relève du ministère de l'Intérieur et de la DGSN. L'armée n'est pas intervenue car la crise relevait de la police et de la diplomatie, non de la défense nationale.
L'hypothèse d'une « armée du peuple » de 70 000 personnes capables de renverser la monarchie relève du fantasme politique. Les migrants étaient désarmés, sans organisation et sans projet politique. La comparaison avec les putschs militaires égyptiens (Nasser, 1952 ;

Sissi, 2013) est historiquement mal fondée : les FAR n'ont pas de tradition putschiste, et la légitimité religieuse du roi (Amir Al-Mouminine) constitue un frein institutionnel majeur.

---

6. Les chiffres : entre réalité opérationnelle et inflation rhétorique

Feuilles de calcul

Source	Chiffre	Date	Nature
Ministère espagnol de l'Intérieur	49 000	31 juillet	Entrées en 24h
Juan Jesús Vivas (président de Ceuta)	60 000	31 juillet	Estimation locale
Ministère espagnol (cumulé)	70 000+	2 août	Entrées totales
Retours enregistrés	48 300	1er août	Retours volontaires
Retours cumulés	70 000	7 août	Presque totalité

L'écart entre les chiffres initiaux (60 000-70 000) et la réalité des retours massifs (70 000 repartis sur 72 000 entrées) indique que la crise, bien que massive, a été principalement un mouvement de va-et-vient. L'inflation rhétorique a cependant servi des objectifs politiques : légitimation du déploiement militaire espagnol, pression sur l'UE, et instrumentalisation par l'extrême droite européenne.

---

7. Les réactions internationales : Schengen en sursis

La crise a provoqué une onde de choc dans l'Union européenne. L'Italie et le Danemark ont appelé à la suspension de l'Espagne de l'espace Schengen. La France a renforcé ses contrôles à la frontière pyrénéenne. Marine Le Pen et Jordan Bardella (RN) ont accusé le gouvernement espagnol d'encourager l'immigration irrégulière. Bruno Retailleau (LR) a appelé à « mettre l'Espagne au ban des nations européennes ».

Ces réactions révèlent la **fragilité politique de Schengen** face aux crises frontalières soudaines. L'Espagne, qui avait bénéficié d'une solidarité européenne en 2021, se trouve cette fois en position de suspecte, accusée par ses partenaires de laxisme. La crise de 2026 met en lumière le **paradoxe de l'externalisation** : plus l'Europe délègue le contrôle à des tiers, plus elle devient vulnérable aux décisions unilatérales de ces mêmes tiers de cesser de filtrer.

---

8. Comparaison avec 2021 : invariantes et mutations

Feuilles de calcul

Variable	Mai 2021	Juillet 2026
Détonateur	Rumeur administrative (frontière ouverte)	Rumeur juridique (arrêt du Tribunal suprême)
Mode de traversée	Terrestre (à pied)	Maritime et terrestre (à la nage, à pied)
Chiffres avérés	8 000-10 000	49 000-70 000
Morts	Quelques dizaines	Au moins 72 confirmés
Contexte géopolitique	Crise Brahim Ghali	Rapprochement Espagne-Algérie

Variable	Mai 2021	Juillet 2026
Réaction marocaine	Retrait des forces, puis reprise	Passivité inégale, puis reprise
Réaction espagnole	Déploiement de l'armée	Déploiement de l'armée + menaces Schengen
Résultat	Normalisation, reconnaissance du Sahara	En cours (août 2026)

Invariants : La rumeur comme détonateur, la jeunesse marocaine comme ressort social, la passivité marocaine initiale comme indicateur politique, l'inflation rhétorique des chiffres.

Mutations : La décision judiciaire comme accélérateur, l'ampleur réelle bien supérieure, la mortalité accrue, la crispation européenne sur Schengen.

---

9. Discussion : la frontière comme arme dans les relations internationales

La crise de Ceuta du 30 juillet 2026 illustre la transformation des frontières sud-européennes en **dispositifs politiques réversibles**. Dans la logique de la *weaponization of migration*, la frontière n'est plus seulement un lieu d'exclusion ; elle devient un **robinet** que l'État du Sud (le Maroc) peut ouvrir ou fermer selon ses intérêts diplomatiques.

Cette réversibilité s'inscrit dans une **gouvernementalité frontalière** (Foucault, 2004 ; Pallister-Wilkins, 2015) où le pouvoir s'exerce moins par la répression que par la gestion différenciée des flux. Le Maroc n'a pas « organisé » 70 000 départs ; il a **cessé d'empêcher** les flux naturels de se réaliser, laissant la rumeur et la misère faire le reste. Cette distinction est cruciale : elle permet de comprendre comment un État peut créer une crise sans en assumer la paternité publique.

La comparaison avec 2021 suggère que le régime des frontières hispano-marocaines est devenu **cyclique**. Chaque crise diplomatique majeure (Sahara, Algérie) trouve un exutoire migratoire à Ceuta. La différence de 2026 réside dans la **mortalité** et l'**ampleur réelle**, qui ont transformé un épisode politique en crise humanitaire et en crise de l'Union européenne.

10. Conclusion

L’incident du 30 juillet 2026 n’est ni un complot, ni un accident. Il est le produit d’une conjonction contingente entre une opportunité juridique déformée par la rumeur, une disponibilité sociale structurelle, et une gestion frontalière marocaine à deux vitesses, lisible comme un épisode de diplomatie coercitive dans un système où le Maroc agit comme gendarme externalisé de l’Europe.

L’armée marocaine, loin d’être un acteur révolutionnaire, s’est révélée un spectateur passif explicitement ou actif implicitement donc il n’y a que le Temps qui déterminera la vraie valeur de cette armée..., respectant la division des rôles entre défense nationale et gestion policière des flux. Les 70 000 migrants n’étaient pas une armée ; ils étaient des jeunes sans avenir, exploités par une rumeur, laissés faire par un État calculateur, et piégés par une frontière qui n’existe que parce que l’Europe la paie pour exister.

Pour les études sur le Maghreb et les relations internationales, cette crise illustre la nécessité de dépasser les explications monocausales — qu’elles relèvent du complot ou de la spontanéité — pour saisir la complexité des actions d’État dans un système international asymétrique. Seule l’analyse longitudinale, appuyée sur des faits vérifiables, permet de séparer le bruit de l’information, la rumeur de la stratégie, et la peur de la réalité politique.

Bibliographie

I. Théories des relations internationales et sécurité

- Art, R. J. (2003). *Coercive Diplomacy: What Do We Know ?*. In R. J. Art & P. M. Cronin (dir.), *The United States and Coercive Diplomacy*. Washington : United States Institute of Peace Press, p. 1-32.
- Balzacq, T. (dir.). (2011). *Securitization Theory : How Security Emerges*. London : Routledge.
- Bigo, D. (1996). *Polices en réseaux. L'expérience européenne*. Paris : Presses de Sciences Po.
- Buzan, B., Wæver, O. & De Wilde, J. (1998). *Security : A New Framework for Analysis*. Boulder : Lynne Rienner Publishers.
- George, A. L. (1991). *Forceful Persuasion : Coercive Diplomacy as an Alternative to War*. Washington : United States Institute of Peace Press.
- Huysmans, J. (2006). *The Politics of Insecurity : Fear, Migration and Asylum in the EU*. London : Routledge.
- Morgenthau, H. J. (1985). *Politique parmi les nations. La lutte pour le pouvoir et la paix* (trad. fr.). Paris : Calmann-Lévy.

II. Migration, frontières et externalisation

- Andersson, R. (2014). *Illegality, Inc. Clandestine Migration and the Business of Bordering Europe*. Oakland : University of California Press.
- Belguendouz, A. (2006). Le Maroc non africain : gendarme de l'Europe ? *Revue européenne des migrations internationales*, 22(3), p. 163-180.
- De Haas, H. (2014). *The Myth of Invasion : Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union*. IMI Working Papers, 115. Oxford : International Migration Institute.

- Gammeltoft-Hansen, T. & Sørensen, N. N. (dir.). (2013). *The Migration Industry and the Commercialization of International Migration*. London : Routledge.
- Lahlou, M. (2015). *Les migrations irrégulières entre le Maghreb et l'Union européenne : quelles solutions ?*. Robert Schuman Centre for Advanced Studies. Florence : European University Institute.
- Pallister-Wilkins, P. (2015). The Humanitarian Politics of European Border Policing : Frontex and Border Police in Evros. *Third World Quarterly*, 36(11), p. 2102-2118.
- Pallister-Wilkins, P. (2017). *Humanitarian Borders : Unequal Mobility and Saving Lives*. London : Verso Books.

III. ***Weaponization*** de la migration et diplomatie coercitive

- Greenhill, K. M. (2010). *Weapons of Mass Migration : Forced Displacement, Coercion, and Foreign Policy*. Ithaca : Cornell University Press.
- Greenhill, K. M. (2016). *Threats and Promises : The Coercive Use of Refugees in International Relations*. In A. Betts & G. Loescher (dir.), *Refugees in International Relations*. Oxford : Oxford University Press, p. 180-205.
- Schelling, T. C. (1960). *The Strategy of Conflict*. Cambridge : Harvard University Press.
- Schelling, T. C. (1966). *Arms and Influence*. New Haven : Yale University Press.

IV. Ceuta, Melilla et l'espace Schengen

- Ferrer-Gallardo, X. (2008). The Spanish-Moroccan Border Complex : Processes of Geopolitical, Functional and Symbolic Rebordering. *Political Geography*, 27(3), p. 301-321.
- Ferrer-Gallardo, X. & Van Houtum, H. (2014). The Deadly EU Border. In T. Wilson & H. Donnan (dir.), *A Companion to Border Studies*. Oxford : Wiley-Blackwell, p. 453-470.
- López García, B. (2010). El Mediterráneo : ¿espacio de conflictos o de cooperación ? *Análisis del Real Instituto Elcano*, 108. Madrid : Real Instituto Elcano.

López García, B. & Hernando de Larramendi, M. (dir.). (2011). *La política exterior y de cooperación de España en el Mediterráneo*. Madrid : Akal.
Rahola, F. (2011). *Zones d'attente. Prolifération et codification de l'exception migratoire à l'épreuve de la frontière*. Paris : Éditions du Croquant.
Walters, W. (2006). Border/Control. *European Journal of Social Theory*, 9(2), p. 187-203.

V. Droit des étrangers et jurisprudence espagnole

Carrera, S. & Cortinovis, R. (2020). The EU Border Agency Frontex and Pushbacks in the Aegean Sea : Shifting Responsibilities in a 'Black Box'. *European Journal of Migration and Law*, 22(4), p. 491-516.
Gortázar, C. (2017). La externalización de las fronteras de la Unión Europea : el caso de España y Marruecos. *Revista de Derecho Comunitario Europeo*, 57, p. 315-344.
López Garrido, D. (2003). *El derecho de los extranjeros a la libre circulación y el principio de no discriminación*. Madrid : Civitas.
Moreno-Lax, V. (2017). Accessing Asylum in Europe : Extraterritorial Border Controls and Refugee Rights under EU Law. Oxford : Oxford University Press.

VI. Rumeur, information et politique

Campion-Vincent, V. (1997). *La légende des vols d'organes*. Paris : Les Belles Lettres.
Kapferer, J.-N. (1987). *Rumeurs : le plus vieux média du monde*. Paris : Seuil.
Laclau, E. (2005). *La raison populiste*. Paris : Seuil.
Morin, E. (1969). *La rumeur d'Orléans*. Paris : Seuil.
Offenstadt, N. (2017). *Comment perdre la guerre de 14-18. Rumeurs, légendes, fake news*. Paris : Perrin.

- Sunstein, C. R. (2009). *On Rumors : How Falsehoods Spread, Why We Believe Them, and What Can Be Done*. New York : Farrar, Straus and Giroux.

VII. Le Maroc : État, société et géopolitique

- El Hattab, M. (2017). La politique migratoire du Maroc : entre continuité et rupture. *L'Année du Maghreb*, 16, p. 101-118.
- Maghraoui, D. (2002). The Strengths and Limits of Political Reforms in Morocco. *Mediterranean Politics*, 7(2), p. 181-192.
- Sater, J. N. (2010). *Morocco : Challenges to Tradition and Modernity*. London : Routledge.
- Vermeren, P. (2002). *Le Maroc en transition*. Paris : La Découverte.
- Zartman, W. (dir.). (2010). *Le Maroc au présent : d'une époque à l'autre, d'un roi à l'autre*. Paris : CNRS Éditions.

VIII. Histoire politique et philosophie politique

- Cheddadi, A. (2006). *Ibn Khaldoun*. Paris : Gallimard.
- Lacoste, Y. (1966). *Ibn Khaldoun. Naissance de l'histoire, passé du tiers-monde*. Paris : Maspero.
- Machiavel, N. (1532). *Le Prince* (trad. fr. moderne). Paris : Flammarion, « GF », 1992.
- Skinner, Q. (2000). *Machiavel*. Paris : Seuil.
- Strauss, L. (1958). *Pensée sur Machiavel*. Paris : Gallimard, 1993.

IX. Méthodologie des sciences sociales

- Beach, D. & Pedersen, R. B. (2019). *Process-Tracing Methods : Foundations and Guidelines* (2e éd.). Ann Arbor : University of Michigan Press.

George, A. L. & Bennett, A. (2005). *Case Studies and Theory Development in the Social Sciences*. Cambridge : MIT Press.
Gerring, J. (2017). *Case Study Research : Principles and Practices* (2e éd.). Cambridge : Cambridge University Press.
Wodak, R. & Meyer, M. (dir.). (2016). *Methods of Critical Discourse Studies* (3e éd.). London : Sage.